

## Quelques verts à Berne

*On le sait maintenant, dans trois cantons au moins, davantage peut-être, ils solliciteront les suffrages des citoyens. Dans le canton de Vaud, à Genève et à Zurich, l'arithmétique électorale leur donne quelques chances de succès.*

*«Ils», ce sont les verts, «alternatifs» d'une part, qui se situent résolument à gauche de l'échiquier politique, écologistes «authentiques» d'autre part, qui refusent le classement traditionnel gauche-droite.*

*Le paysage politique helvétique, décidément, se met au vert. Déjà, les partis politiques bourgeois historiques doivent tolérer en leur sein des parlementaires écologistes. Le parti socialiste a largement ouvert ses portes à cette sensibilité «nouvelle» et les positions qu'il affirme le démarquent très nettement des partis frères européens. Les Organisations progressistes enfin, en adoptant leur nouveau programme, ont pris pour modèle les verts d'outre-Rhin.*

*Qu'est ce qui pousse donc les mouvements écologistes à peine nés à vouloir prendre pied au Parlement?*

*Qu'en France ou en Allemagne de l'Ouest, les verts cherchent à jouer les trouble-fête dans le jeu clos de la majorité et de l'opposition, on comprend; dans les démocraties représentatives où s'affrontent deux partis ou deux blocs opposés sensiblement égaux, c'est un moyen privilégié de se faire entendre. Mais en Suisse, où les droits populaires sont plus que formels — c'est d'ailleurs à travers eux que les premières victoires écologistes ont pu être enregistrées — et où l'enceinte parlementaire*

*n'a guère une fonction de haut-parleur, à quoi bon? Deux ou trois voix vertes de plus ne vont pas modifier nettement les rapports de forces.*

*Qui plus est, cette tentation parlementaire risque d'affaiblir le mouvement. En le divisant et en l'épuisant, si les élus se prennent au jeu politique, un jeu qui exige un investissement considérable. Les déceptions de la «base» risquent d'être à la mesure de ses espoirs.*

*Le mouvement écologiste est un mouvement populaire né d'un malaise largement ressenti face aux retombées négatives de la croissance économique, né aussi de la conscience de l'impasse où nous conduisent nos rapports avec l'environnement. Mais surtout, la force de ce mouvement réside dans sa capacité d'obtenir des résultats concrets. On n'enthousiasme pas longtemps ces militants-là avec des idées. Or le champ d'action est vaste et loin d'être épuisé dans les communes, les cantons et au plan fédéral. En matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'énergie, de pollution, par exemple. De nombreuses lois et règlements sont à changer ou tout simplement à faire respecter. Voies de recours, initiatives, dénonciations, manifestations, les moyens d'actions sont multiples. Et les partis politiques n'ont ni le temps ni le goût de s'y consacrer.*

*Le mouvement écologiste veut maintenant entrer au Parlement. Il n'a guère de chances de convaincre les députés des autres partis sur ce terrain-là et le risque est grand qu'il perde dans l'aventure énergie et crédibilité.*

**J. D.**

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 689 23 juin 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

689

## Morts sur la route: un peu plus, un peu moins

*Très régulièrement, des lecteurs attirent notre attention sur les circonstances particulièrement tragiques de tel ou tel accident de la circulation dont ils ont eu connaissance. Autant de dossiers, autant de drames.*

*Dans la plupart des cas, il nous faut bien avouer notre incompétence: comment revenir sur des faits sans avoir les moyens de reprendre l'enquête?*

*Il n'empêche: la circulation automobile, son organisation, sa canalisation, est une de nos préoccupations constantes. Et pas plus tard que dans ce numéro...*

L'Automobile Club de Suisse aura bien mérité de l'humanité roulante en décidant, il y a peu, de s'opposer à l'instauration d'une limitation de la vitesse maximale dans les localités à 50 km/h.

Jugez-en plutôt par les derniers chiffres publiés par le Bureau suisse de prévention des accidents dans son rapport 1982 et qui situent les différences entre le nombre d'accidents qui se sont produits dans la région d'essai à 50, compte tenu des modifications intervenues dans la région témoin à 60. Périodes de comparaison: deux ans avant le début de l'essai et deux ans après.

Catégorie	Différences	
	en valeur absolue	en %
Accidents. . . . .	-427	- 9,3
Victimes . . . . .	-245	- 9,7
dont:		
Occupants de voitures de tourisme	-128	-17,2
Piétons. . . . .	- 88	-20,5
Cyclomotoristes. .	- 11	- 1,8
Cyclistes . . . . .	+ 31	+ 9,9
Autres . . . . .	- 49	-11,6

Conclusion des experts sans ambiguïté, et à une forte majorité (11 contre 4): «oui» à l'introduction du 50 km/h. dans les localités, avec des dérogations possibles (mais qui devront rester l'exception) à 60 km/h; cette limitation devrait intervenir dans tout le pays pour éviter de compliquer la signalisation.

Qu'on ne s'y méprenne pas: les morts sur les routes ne disparaissent pas; c'est dire que le 50 km/h. n'est pas la panacée universelle. Le système a bien sûr ses limites, mais qui ne suffisent pas à décourager de mettre en application cette réduction de la vitesse autorisée. Pour la bonne compréhension de l'enjeu, voici les deux réserves principales émises par les experts:

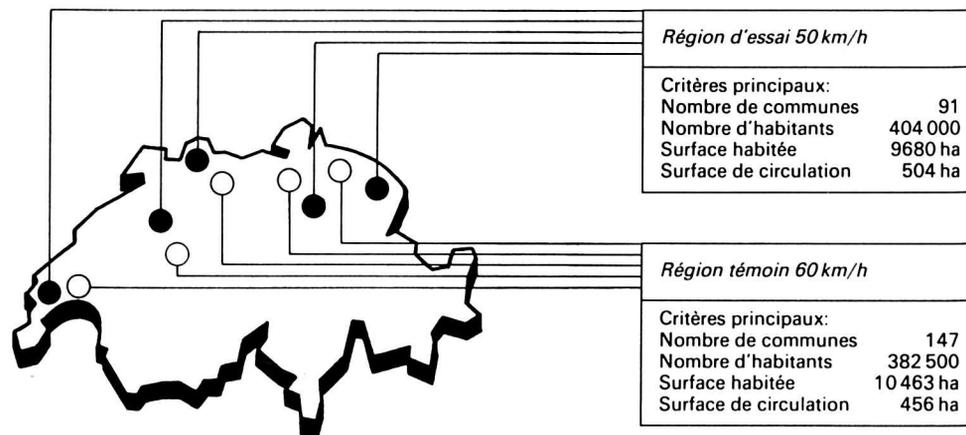
— «Le maximum 50 ne constitue qu'une des mesures susceptibles d'augmenter la sécurité de la

circulation; les autres mesures sont également importantes; la preuve en est fournie par les tronçons de route dangereux, où la limitation de la vitesse à 50 à l'heure n'a exercé aucune influence; dans ces endroits-là, le danger est tel que des mesures globales demeurent sans efficacité.»

— «Les résultats des essais montrent qu'une limite générale de vitesse plus basse amoindrit la conscience du danger, à savoir la volonté de conduire d'une manière sûre et adaptée aux conditions locales; cela s'est traduit notamment par une augmentation des accidents de véhicules isolés et par celle des accidents dans les virages sur les routes principales dans la région d'essai à 50.»

Le constat est là, combien de temps attendrons-nous qu'il se traduise dans les faits, sur les routes?

### CADRE DE L'ESSAI



#### Quelques remarques des enquêteurs:

— La réduction de la vitesse constatée pendant le premier semestre de l'essai «50 à l'heure» s'est atténuée au cours de l'expérience; la différence «avant» (1979) par rapport au dernier comptage «après» (1982) reste cependant significative sur les routes principales et secondaires concernées.

— Davantage de véhicules roulant à des vitesses plus élevées que la vitesse signalisée dans la zone à 50 que dans celle à 60 km/h.

— Pas de changement quant à l'écoulement de la circulation: la vitesse 50 n'a provoqué aucun accroissement des colonnes ou de l'encombrement.

## Charte sociale européenne: le poids des Etats

*Ratification par les Chambres fédérales de la Charte sociale européenne: le Conseil fédéral donnait, au début de la semaine passée, le coup d'envoi d'une bataille qui sera très certainement très difficile pour les partisans d'un engagement de notre pays, notamment sur ce qu'il est convenu d'appeler le «noyau dur» du texte et qui porte sur le droit au travail, le droit syndical, le droit de négociation collective, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'assistance sociale et médicale, le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique, le droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance. Si sur la majorité de ces points névralgiques, une ratification ne poserait pas de problème, le statut des étrangers en particulier pourrait mettre notre pays, ici ou là, dans ses petits souliers.*

*Avant de se perdre dans les professions de foi antagonistes, il serait utile de comprendre de quelle façon fonctionne dans la pratique ladite charte. Dans cette perspective, Alexandre Berenstein donne quelques points de repère très utiles au long d'un travail paru dans la revue trimestrielle de l'Institut international d'études sociales à Genève (c.p. 6, 1211 Genève 22), «Travail et Société» (Nos 3 et 4). Analysant «Le développement et la portée des droits économiques et sociaux» Berenstein conclut ce qui suit, en autres, à propos des contrôles de l'application de la Charte, nous le citons pour sa remarquable clarté:*

(...) Dans l'une de ses dispositions essentielles (art. premier), la Charte sociale européenne proclame le droit au travail. Mais comme l'a constaté le comité d'experts indépendant de la charte, il institue ce faisant une obligation de moyen plutôt qu'une

obligation de résultat: en vertu de cette disposition (paragr. 1), l'Etat doit reconnaître comme l'un de ses principaux objectifs et responsabilités la réalisation et le maintien du niveau le plus élevé et le plus stable possible de l'emploi en vue de la réalisation du plein emploi. Le fait pour un individu déterminé de n'avoir pas obtenu d'emploi n'est dès lors pas suffisant pour constituer en lui-même une violation de la charte. Une telle violation ne peut dans ce cas résulter de la lésion des droits d'un individu: l'Etat aura violé son engagement s'il ne suit pas la politique qu'il s'est engagé à suivre ou n'adopte pas la législation qu'il devrait adopter pour satisfaire aux dispositions qu'il a acceptées. Le problème soulevé n'est pas d'ordre individuel, mais présente un caractère collectif.

La solution qui a été admise par les auteurs de la Charte sociale européenne a été d'instituer — au lieu du contrôle casuel, de nature contentieuse, que connaît la Convention européenne des droits de l'homme — un contrôle permanent, consistant dans l'obligation, pour les Etats liés par cet instrument de fournir des rapports qui sont soumis à l'examen d'un organe indépendant.

Le contrôle de l'application de la charte, auquel s'est livré le comité d'experts indépendants, n'a pas été dépourvu d'efficacité; les Etats ont en effet, dans un nombre important de cas, modifié leur législation pour tenir compte des observations du comité d'experts et des avis de l'assemblée, de sorte que la charte a démontré son utilité. Mais il est d'autres cas dans lesquels aucun progrès n'a pu être réalisé. Le Comité des ministres ne s'est jamais prononcé d'une façon précise sur le degré de conformité d'une législation avec les dispositions de la charte et, malgré les demandes qui lui en ont été faites par l'Assemblée parlementaire, il n'a jusqu'ici jamais adressé au sens de l'article 29 de «recommandation» à un Etat quelconque. Il s'est borné à transmettre aux différents Etats les conclu-

sions des experts, celles du comité gouvernemental et l'avis de l'assemblée.

Ainsi, le système de contrôle prévu n'a pas fonctionné d'une façon complète. L'une des causes de cette situation doit sans doute être recherchée dans la structure des organes chargés du contrôle. Le comité gouvernemental, qui donne un préavis à l'intention du Comité des ministres, est composé de hauts fonctionnaires des Etats contractants, qui ont précisément la responsabilité de l'application de la charte dans leurs pays respectifs, et cet organe, défenseur d'une interprétation restrictive du texte de la charte, a marqué sa réticence à l'égard de toute proposition tendant à l'envoi de recommandations.

D'autre part, si l'on compare la structure des organes auxquels est confié le soin de contrôler l'application de la charte à celle des organes chargés de contrôler celle des conventions internationales du travail, on constate une lacune évidente: l'absence au Conseil de l'Europe de la structure tripartite que connaît l'OIT, où les représentants des employeurs et des travailleurs participent aux décisions aux côtés de ceux des gouvernements, cette absence n'étant pas compensée par les quelques compétences consultatives conférées au sein du Conseil de l'Europe à des organisations internationales d'employeurs et de travailleurs. Il n'y a de la sorte pas de contrepois au pouvoir des représentants gouvernementaux.

---

### CAPITALISME

## Profits sans frontières

Le magazine allemand «Der Spiegel» (24/83) rapporte que les capitalistes allemands continuent d'exporter des capitaux. Ainsi, malgré la présence des démocrates et des libéraux au pouvoir, les investisseurs donnent toujours la priorité au profit immédiat. Une bonne leçon pour la gauche helvétique en vue de la campagne sur l'initiative sur les banques.

ATEL

## Qui perd gagne ou le business électrique

*Les naïfs croient volontiers que les ventes et les bénéfices d'une entreprise évoluent en parallèle. En principe: juste. Mais comme pour toute règle, il y a des exceptions. La dernière en date nous est fournie par ATEL (Aar et Tessin SA).*

*Cette société, la deuxième vendeuse d'électricité en Suisse derrière la NOK, produit du courant et le revend aux consommateurs, à des entreprises de distribution ou à d'autres revendeurs. Elle appartient à Motor Columbus qui détient 44% du capital et lui offre un président en la personne de Michael Kohn. Motor Columbus, on le sait, appartient à l'UBS (38%), depuis le rachat de la part d'Alusuisse en 1979.*

*Or donc, pendant l'exercice 82/83, ATEL a vu ses ventes d'énergie diminuer de 5,6%, notamment en raison du ralentissement économique dans la région desservie (Plateau central, Bâle, etc.). Le cash-flow n'en n'est pas moins resté pratiquement stable (64 millions contre 66 millions), tandis que le bénéfice net s'élevait de 16,6 à 19,2 millions.*

*Réunis en assemblée générale la semaine dernière, les actionnaires d'ATEL ont donc pu s'attribuer à nouveau un dividende de 8%, pour la première fois depuis l'exercice 76/77, tout en dotant généreusement les «réserves» comme c'est l'usage dans la branche. C'est donc à 58 millions que s'élève désormais le fond accumulé pour parer à d'éventuelles interruptions d'exploitation (par exemple à Gösigen, dont ATEL possède le 35% du capital actions de 350 millions, le mois de panne en hiver revient à 9 millions). Dès la mise en exploitation de la centrale de Leibstadt (part d'ATEL: 16,5%), la provision pour cessation d'exploitation devrait passer à 100 millions au minimum.*

*Et l'usager dans tout cela? Il est bon pour payer des tarifs d'électricité qui ressemblent à un prélèvement para-fiscal caractérisé. Pendant que les*

*actionnaires se servent, les consommateurs d'électricité paient, avec la bénédiction des écolos qui aiment l'énergie chère et ne se soucient pas toujours de l'affectation des montants ainsi perçus. Et lesdits consommateurs paieront toujours plus cher: avec ses 5 milliards de coûts de construction (le double du montant prévu à l'origine), la centrale de Leibstadt produira un courant qui reviendra à 11 centimes de kWh à la production et au double à la consommation domestique.*

*Passe encore quand les bénéfices ainsi engrangés le sont par les collectivités (18 à 19 millions versés l'an dernier par les Services industriels à la Ville de Lausanne), mais ATEL appartient à une filiale de l'UBS qui retrouve donc dans l'énergie une partie de ce qu'elle engouffre dans l'horlogerie!*

### POUR L'EXPORTATION

*Cela dit, le système atteint un autre sommet: la production d'énergie électrique est excédentaire dans notre pays et les clients suisses paient ainsi pour des GWh exportés à des conditions présentement intéressantes (environ 14 centimes pour les heures de pointe) et qui vont s'aggraver dès qu'il faudra vendre de l'énergie de ruban (à moins de 10 centimes).*

*Quoi qu'en disent les producteurs d'électricité, nous aurons en Suisse, dès la mise en service de Leibstadt, une surproduction caractérisée de courant, comme l'ont par exemple les Québécois, avec le développement des centrales hydrauliques géantes de la Baie James.*

*Au cours de l'exercice écoulé, ATEL a exporté 4900 GWh et en a importé 1400, soit un solde positif de 3500, dont les deux tiers en été. Le solde des mouvements d'énergie avec le réseau européen représente ainsi plus d'un tiers des ventes de courant d'ATEL (on rappelle que le solde positif s'élevait ces dernières années à quelque 10 000 GWh pour l'ensemble de la Suisse).*

*Quand on vous parlera de «preuve du besoin» en matière nucléaire...*

ATTENTION: FRAGILE

## Petits commerces et calculs d'épiciers

Verdict net au National la semaine passée contre l'initiative populaire (1980) «visant à garantir l'approvisionnement de la population en biens de première nécessité, et à lutter contre le dépérissement des petits commerces». Verdict net (111 «non» et 22 «oui»), mais verdict trompeur sur l'état d'esprit de la digne assemblée: pendant le débat, pas une voix pour soutenir que le problème soulevé par les Républicains et les Vigilants, flanqués d'organisations de détaillants et de l'association des droguistes, n'est pas préoccupant... Et en fin de compte, on se trouve majoritairement d'accord pour demander au Conseil fédéral de prendre des mesures pour protéger les petits commerces dans les régions isolées et notamment en montagne; pour souhaiter aussi qu'un groupe de travail se mette à la tâche, peaufine le constat, s'intéresse de plus près aux questions de concurrence. Patience, patience!

De fait, la survie du «petit commerce» est une colle politique de première grandeur. Pas à cause du poids des épiciers dans les batailles électorales: il a beaucoup baissé depuis des décennies. Mais parce que prendre des mesures étatiques, quelles qu'elles soient dans un domaine aussi caricaturalement lié à l'image du chef d'entreprise, indépendant et fier de l'être, c'est se risquer à une entorse si visible au régime tabou de la liberté du commerce et de l'industrie, que même les partisans les plus blindés du double jeu, (très en vogue dans les milieux bourgeois), dont la règle est «moins d'Etat et davantage de subventions au secteur privé», que même ces fins manœuvriers-là ont eu des scrupules à entrer sans autres en matière.

Il reste que la concentration est une des conséquences imparables d'un régime d'économie libérale poussé au point que connaît la Suisse. Et cette concentration se manifeste aussi bien dans la création de groupes d'entreprises, qu'à l'intérieur des

exploitations elles-mêmes: extension des surfaces de ventes, augmentation des locaux annexes; d'où des parts au marché de plus en plus importantes entre les mains des plus grandes entreprises, tant par croissance «externe» que par développement interne, beaucoup plus délicat à cerner.

Les conséquences de la concentration sur l'approvisionnement? C'est le premier point soulevé par l'initiative. Conséquences cruciales, selon Yvette Jaggi, qui montait à la tribune du National pour demander, dans l'intérêt des consommateurs, «la mise au point et l'introduction de dispositions relatives à l'organisation de la distribution physique des marchandises, à la gestion des stocks, dans le sens des réserves minimales sur les lieux de vente».

L'argumentation de la socialiste vaudoise:

«(...) On a toujours l'impression qu'on est au bout de l'évolution vers la concentration; or, ce qui passe pour être la dimension optimale, ne cesse de s'accroître. Cette évolution n'est pas terminée. Si les principales implantations semblent déjà réalisées, si les nouvelles techniques de vente, qui sont très lourdes, sont déjà introduites et généralisées, il y a encore toute une série d'investissements importants qui se préparent pour les années à venir, notamment pour l'électronisation des opérations d'encaissement et de stockage. Bien entendu, cela ne fera qu'augmenter les désavantages relatifs du petit commerce.

»Cette évolution a des effets positifs: en Suisse, nous avons non seulement le commerce ayant le plus haut degré d'intégration et de concentration en Europe, mais aussi la distribution la plus rationnelle. Du point de vue du consommateur, cela est fort appréciable.

»Mais l'efficacité, le rendement n'est pas tout. Cette évolution recèle des dangers, en particulier pour la sécurité de l'approvisionnement du pays. Ce que les grandes surfaces ont en commun, qu'elles soient ou non des filiales de maisons à succursales multiples, c'est leur mode de gestion des stocks, voulus de plus en plus légers: 'grosso modo', un jour pour les produits périssables, trois

pour les produits de l'industrie agro-alimentaire et à peine plus d'une semaine pour les articles durables. On voit ici toute la fragilité de ce système, de cette organisation commandée par la volonté d'accélérer sans cesse le taux de rotation des stocks, au prix de livraisons fréquentes et donc d'une dépendance des transports par poids lourds et des carburants qui permettent ce réapprovisionnement constant (...) Ici, on retrouve un problème d'autonomie, de sécurité de l'approvisionnement de notre pays, qui est analogue à celui qui justifie notamment l'assistance à la petite paysannerie et à celle des régions de pente et de montagne.»

### PRIORITÉ À L'IMAGINATION

Introduction de la «preuve du besoin» pour l'octroi d'une autorisation en cas de création et d'agrandissement de centres d'achats: deuxième proposition cruciale de l'initiative... Est-on sûr qu'à travers des refus d'autorisation, on parviendrait à combler les vides qui doivent l'être? Ce sont les socialistes (Victor Ruffly, VD) qui posaient la question, ajoutant même: «Déterminer les lieux où il serait souhaitable de voir s'établir des commerces de détail est une chose, provoquer leur implantation en est une autre. Prévoir un espace pour un magasin dans un plan de quartier ne signifie pas qu'il va s'ouvrir automatiquement.»

Le constat (et l'ébauche d'une réponse) de la gauche modérée sur l'étendue des dégâts provoqués par l'évolution récente du commerce:

«En fait, deux catégories de consommateurs peuvent légitimement émettre les plaintes. Ce sont d'une part les habitants des régions faiblement peuplées à dominantes rurales de plaine ou de montagne et ceux non motorisés souvent âgés de certains quartiers urbains anciens et nouveaux. Quoi que ces situations puissent, sous une forme ou sous une autre, se rencontrer dans la plupart des cantons, cela ne veut pas dire que le problème a une échelle nationale. Elle paraît beaucoup plus cantonale, régionale, voire locale.

»La loi fédérale sur l'aménagement du territoire

offre toute l'attitude aux cantons d'examiner ce problème et d'exercer un contrôle dans ce domaine. Sans atteindre une législation fédérale, le canton de Zoug est d'ailleurs allé très loin dans le sens de l'initiative. Estimant insuffisant le pouvoir dissuasif de la participation aux frais d'infrastructure exigée de la part des promoteurs commerciaux, les responsables zougois ont désigné, dans un plan cantonal, les espaces réservés à l'implantation des centres d'achat. Ils ont rendu par là leur localisation contraignante et prioritairement à l'intérieur des agglomérations. Ce canton a donc fait d'une pierre deux coup. Datant d'avant l'obligation de faire des zones agricoles, ce plan a supprimé le gaspillage des terres agricoles à la périphérie des agglomérations et il a assuré le maintien de l'activité commerciale à l'intérieur des villes et bourgades. Ce serait cependant trop dire qu'il a protégé par là les petits détaillants...

»Reste encore le problème posé par la clientèle urbaine, celle des alvéoles à l'intérieur des villes ou des agglomérations qui restent mal desservies. Il s'agit là d'une situation qui concerne au premier chef l'administration de la ville, voire de l'agglomération et qu'il leur appartient d'entrer en contact avec les organisations de détaillants pour les inviter soit à y implanter un magasin, soit à y faire passer un camion-vente. En cas d'insuccès, dû à l'absence de tout intérêt économique, on pourrait encore concevoir pour les personnes âgées, la possibilité d'organiser, à l'instar du service des repas chauds à domicile, un service de livraison de commandes à domicile.

»Une solution recourant à l'imagination, paraissant aux yeux de certains un peu bricolée semble en l'occurrence plus adéquate qu'une stratégie nationale très sophistiquée.»

Retour aux sources de l'esprit d'initiative locale pour pallier les carences d'un système ayant trop profité des «bienfaits» de la concurrence débridée qu'autorise un système basé sur la liberté du commerce (et de l'industrie)? Tout le défi est là. Est-il encore temps?

---

## COMMUNICATION

# Un quotidien pour les beauf

Dix lignes pour une manifestation regroupant 2500 cyclistes, refus de lettres de lecteurs remettant en cause le «tout-automobile»: on se posait des questions à Genève sur les nouvelles orientations de «La Suisse». Aujourd'hui, M. Baettig, responsable de l'information nationale, déterre la hache de guerre en faveur des partisans des parkings au centre de Genève, dans le même temps où gouvernement et majorité parlementaire, enfin conscients de l'impasse à laquelle a conduit la voiture, semblent s'orienter vers des choix différents.

Le nouveau profil de «La Suisse» — à la suite de l'étude de marché de la firme spécialisée américaine McCann-Erickson? — se précise: c'est le journal des beauf — les beaux-frères poujadistes du dessinateur français Cabu. Du sport avant tout, plus le bingo, plus la bagnole et quelques bons viols savoureusement décrits. La rubrique politique se limite, à l'échelle locale, à la reprise d'inoffensives déclarations officielles, à une pincée de commentaires, au panégyrique fort habilement tourné des gens en place, au premier rang desquels le trio Ducret-Borner-Segond.

Que viennent donc faire dans cette galère Claude Monnier et Marian Stepczynski? Donner bonne conscience à M. J.-Cl. Nicole? Pourquoi pas, il a aussi une âme.

---

## ACTIONNARIAT

# Mange et tais-toi!

Donc les anciens actionnaires d'Interfood-Suchard, devenus Jacobs-Suchard, ont dit à la première assemblée générale leur mécontentement de ne plus recevoir leurs fondants traditionnels.

*Quand on reçoit une boîte, la grande question, selon un réflexe d'enfance, est de savoir s'il y a une ou deux couches. Une seule couche: déception. Mais pas de boîte, pas de couche: frustration.*

*Le président du conseil d'administration, l'ancien conseiller fédéral Celio eut l'indignation vertueuse. Alors que, s'écria-t-il, nous affrontons les problèmes ardu de la réorganisation dans une concurrence internationale vive et que votre conseil d'administration se bat durement, vous chipotez pour une boîte de fondants qui vaut quarante francs. Réponse Tartuffe (ta truffe). D'abord parce que le propre des conseils d'administration est de renseigner le moins possible les actionnaires sur les péripéties de la gestion. Ensuite parce que les organisateurs des assemblées estiment que les actionnaires sont venus très secondairement pour écouter des discours, mais principalement pour manger.*

*Ces actionnaires, à part quelques gros porteurs et les cadres des banques qui représentent les portefeuilles gérés par leur établissement, sont des retraités. L'assemblée générale: prétexte à «sortie», occasion d'un repas qui ne coûte rien. Les sociétés anonymes font donc l'objet de classements culinaires, qui doivent bien représenter quelques points à la bourse. Car il y a les assiettes froides, la cuisse rôtie d'un poulet entravé, les salades carotte-céleri-haricots, la glace cassis au marasquin, les grandes tables à nappes-papier où circulent les plats et les litres de rouge. Mais vous avez aussi les réceptions avec plats chauds, dans un grand palace, par petites tables aux nappes roses, service individuel. Très recherché. L'heure de la séance est fixée, au bord du Léman, pour tenir compte de l'horaire des bateaux. Trois étoiles.*

*A quand donc le guide gastronomique des sociétés anonymes? Peut-être que M. Celio, à la retraite... Ces amuse-gueule (dans les deux sens du terme) cachent un jeu où la propriété de l'entreprise demeure une marchandise négociable. Voyez HPI, voyez Suchard, voyez Ateliers mécaniques. Amuse-gueule-alibi.*

*Image de la société anonyme. «La parole n'est pas demandée... Séance levée... Je vous invite à passer à table... Bon appétit.»*

*On dit que le chapitre «société anonyme» du Code des obligations est en révision.*

---

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Omniprésence divine

Pour en revenir à la Vallée de Joux, mon attention a été attirée par une histoire de *gravière*, assez semblable m'a-t-il paru à l'«affaire» qui est venue troubler la paix de la commune de Jouxten-Mézery: quelques particuliers s'en prenant malicieusement aux entreprises parfaitement légitimes, sinon complètement désintéressées, d'autres particuliers.

Mais le parallèle ne saurait être poursuivi. Je lis en effet dans la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* du 1<sup>er</sup> juin 1983, ce communiqué:

«*Remerciements*

Merci à Pierrette pour son action en faveur de la gravière;

merci aux 1012 personnes qui l'ont appuyée par leurs signatures;

merci aux autorités de notre Vallée pour leur soutien;

merci à ceux qui ont prié pour moi;

merci à Dieu qui donne patience et paix.»

Signé: Maxime Rochat-Pittet.

Les deux dernières lignes sont intéressantes, mais elles plongent dans un abîme de perplexité. Je ne lis en effet rien de semblable dans *24 Heures*, ni dans le *Journal de l'Ouest* (Renens, Prilly et environs) au sujet de l'affaire de Jouxten-Mézery. Ce qui permet trois hypothèses:

1. Ou bien que Dieu n'a pas jugé la cause des particuliers de Jouxten-Mézery, dont certains membres de la Municipalité, aussi bonne que celle de

M. Rochat-Pittet — ce qui pose le problème de la justice humaine, les dits ayant été approuvés par le Tribunal Cantonal.

2. Ou bien que Dieu ne s'intéresse pas autant à l'Ouest lausannois qu'à la Vallée de Joux — ce qui pose le problème plus délicat de la Justice divine.

3. Ou enfin que les bonnes gens de Jouxpens ne sont pas animés des mêmes sentiments de gratitude envers le Très Haut que M. Rochat-Pittet — ce qui serait désolant.

Mais, pour passer à un autre ordre de considérations, je lis, cette fois dans le *Nouvel Observateur*, qu'en ce qui concerne la France, «l'exportation (des armes) pour ces quatre ans pourrait représenter près de 150 milliards de francs — l'équivalent de 10 000 km d'autoroutes, de 30 000 crèches, de 200 000 classes, d'un demi-million de lits d'hôpital. Inutile de clamer qu'on préfère 30 000 crèches aux chaînes de Mirage 2000: cet argent n'entrera dans les caisses de l'Etat que si nous fabriquons et vendons — entre autres — des Mirages. Si nous stoppons leur fabrication, il n'y entrera pas. En revanche, nous verrons alors disparaître les deux plus beaux fleurons de nos industries de pointe» (3 juin).

Ce qui veut dire que dans le système économique et politique actuel:

1. La France ne peut que continuer à exporter des armes.

2. Qu'elle doit *nécessairement* favoriser les guerres, dès l'instant où elles ne menacent pas directement l'Europe occidentale, puisque *nécessairement* il lui faut vendre, et si possible toujours plus.

3. Que nous devons nous réjouir, mes frères, de la victoire de M<sup>me</sup> Thatcher, puisque selon toute vraisemblance, l'Angleterre se trouve dans la même situation que la France — et donc qu'il est préférable de voir l'exportation des armes assumée par un gouvernement «conservateur» plutôt que par un gouvernement travailliste (socialiste)...

C'est tout le système qu'il faudrait changer — mais j'avoue ne pas trop voir comment, les différentes

tentatives entreprises dans ce sens n'ayant pas donné jusqu'ici pleine satisfaction!

Donc, santé et prospérité à M<sup>me</sup> Ménétrez: peut-être y parviendra-t-elle.

J. C.

---

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

## De l'art dit moderne

Non.

Non. Non.

Tout de même.

Faut pas trop pousser.

Tout art est, pour une part, et nécessairement, une provocation. On ne regarde donc pas une peinture ou une sculpture comme on regarde un cageot de choux-fleurs ou un paquet de clous — c'est bien connu.

Seulement, voilà.

Voilà que depuis le voisinage du tournant du siècle, grosso modo, ladite provocation a viré à l'*épate-bourgeois*. Pas à l'*épate-aristocratie*, pas à l'*épate-prolétariat*, non, non. Très précisément à l'*épate-bourgeois*. C'est historique, vérifiable, démontrable. Le fauvisme et le surréalisme, par exemple, étaient d'*abord* de l'*épate-bourgeois*.

Et la combine a très bien marché. Très bien marché parce qu'il n'y a rien de tel que les bourgeois pour récupérer, assimiler, transformer en *affaire* ce qui les provoque. Les empires passent, les bourgeois restent — c'est bien connu. Non seulement ils restent, mais ils produisent. Produisent des *intellectuels* et des *nouveaux riches*, qui ont, eux aussi, besoin d'être épâtés.

Juteux marché!

\* \* \*

A Bâle? Il me semble que c'est à Bâle, dans quelque chose comme un Musée d'art moderne, qu'est accrochée une peinture de cinq ou six mètres carrés entièrement bleue. Bleue, de haut en bas.

Ben, mon vieux. Mais c'est juste un exemple.

Des carrons entassés au milieu d'une salle; des bouts de ficelle collés sur une toile. Enfin bref. N'importe quoi et n'importe comment: voilà le 99,7% de l'art dit moderne.

Je dis: c'est de la frime, du bluff. Je dis: *c'est de la merde*.

C'est en dessous de zéro. De la couillonnade. Picasso après sa période bleue: zéro. Pollock: zéro. Kandinsky, Nicoïdsky et Monosky: zéro. Machin, avec ses trucs géométriques, zéro. Le constructivisme lyrico-vélocipédique: zéro. L'abstraction réalistico-avantgardiste: zéro. L'hyper-réalisme off off Broadway: zéro.

Mais ça fait marcher le commerce.

Gratuité. Narcissisme. Recherche de l'effet pour l'effet. Vide confondu avec profondeur. Et cetera. Le 99,7% de mesdames et messieurs les artistes dits modernes ou abstraits se foutent du monde et il serait bon d'en fusiller un de temps en temps.

\* \* \*

Il n'y a pas que la peinture et la sculpture qui déraillent. La poésie moderne: neuf fois sur dix c'est tout bonnement incompréhensible. Et la musique. J'ai entendu, l'autre jour, à la radio, un machin d'un jeune compositeur fribourgeois, avec chœur et tout le bazar. Foutrebique! Qu'est-ce que c'est que ce vacarme ferroviaire? Un oratorio. Ben mon colon, autant se tremper les oreilles dans une concasseuse.

\* \* \*

Tel photographe, premier prix de la Biennale de Truc, a immortalisé des roues de motos et des baignoires sales. Tel cinéaste remarqué par la critique a raconté une espèce d'histoire de rendez-vous manqué à côté d'un arrêt de bus désaffecté, par un jour de pluie, en plus.

Non.

Non. Non.

Tout de même.

Faut pas trop pousser.

Et bien le bonjour chez vous.

G. S.

## Manipulation radicale

*Communiquer à gros traits, sur une affiche, les raisons de voter «oui» ou «non» à un ou plusieurs projets souvent complexes n'est pas chose aisée.*

*Cela donne parfois des slogans prud'hommesques qui prêtent à sourire. Ainsi ce «Halte à 50 ans d'immobilisme!» qu'on a vu naguère sur les murs de Genève.*

*Plus rarement, on tombe dans le contresens. En 1975, au plus profond de son déclin, le parti radical genevois invitait à voter «non» au budget cantonal avec cet argument au parfum nihiliste: son refus mettrait en péril le fonctionnement de l'Etat. Il voulait s'opposer au référendum lancé contre le budget adopté par le Grand Conseil, donc voter «oui» bien sûr, et cela fut rectifié.*

*Le même parti commet aujourd'hui une affiche qui figurera à n'en pas douter dans une anthologie de la malhonnêteté politique, de la manipulation de l'opinion.*

## CONCESSION

### La SSR face à 36 radios locales

36 heureux élus, choisis parmi 189 postulants: si le Conseil fédéral a pris de vitesse lundi tous les spécialistes ès médias en révélant son choix sans plus tarder, il n'a pas rassuré les amateurs de «nouvelles» formes de communication, tant ses critères de décision demeurent flous, discutables, pour tout dire arbitraires. Comment Léon Schlumpf expliquera-t-il sérieusement, par exemple, qu'il ne conforte pas la «position dominante» de l'éditeur de «24 Heures», de la «TLM», du «Sillon Romand», entre autres, en lui accordant au surplus une concession de radio locale? La fleur faite

*Le peuple genevois vote cette fin de semaine sur deux projets de loi sur les démolitions, transformations et rénovations d'immeubles. Le premier constitue une loi générale sur laquelle tout le monde ou presque est d'accord. Le second institue deux mesures complémentaires: la qualité pour recourir des associations de locataires et de protection du patrimoine en matière de démolitions, transformations et rénovations; la possibilité pour l'Etat de se substituer au propriétaire défaillant (mais aux frais de celui-ci, évidemment) qui n'exécuterait pas les travaux d'entretien et de rénovation auxquels il pourra être tenu en vertu de la première loi.*

*Ceux qui veulent le tout votent deux fois «oui», et ceux qui refusent les mesures complémentaires votent «oui - non».*

*Sur l'affiche radicale, cela donne:*

— Rénovations: oui.

— Démolitions: non.

*Et on dissertera gravement sur l'abstentionnisme et le discrédit dont souffrent les partis...*

à la gauche lausannoise à travers le feu vert à Radio ARTED ne change rien à l'affaire! Pour ne pas parler de l'imbroglio tessinois, ni de La Chaux-de-Fonds...

Le plus préoccupant, à ce stade des opérations, c'est que ces décisions ne sont susceptibles d'aucun recours, si ce n'est éventuellement à Strasbourg (sans grande chance d'aboutir, puisqu'il s'agit d'essais et globalement, somme toute, d'une «libéralisation» des ondes): la procédure fédérale précise bien à son article 99, lettre d, que «le recours n'est pas recevable contre l'octroi ou le refus de concessions auxquelles la législation fédérale ne confère pas un droit, les décisions qui simultanément octroient ou refusent le droit d'exproprier et l'autorisation ou le refus de transférer ces concessions».

Comment réagira la SSR? Jusqu'ici, le silence fait office de prise de position. Leo Schürmann se contentera-t-il d'une monnaie d'échange, à savoir l'autorisation qui lui est faite de lancer, en Suisse alémanique aussi, un troisième programme? En tout état de cause, il faut admettre que si lundi dernier on parlait beaucoup d'une «radio à inventer» sur le plan local, le défi n'est pas moins crucial pour la SSR: elle devra, elle, se faire à une concurrence attendue depuis des années, mais qui pourrait révéler au grand jour tant son manque d'implantation régionale, que le contenu pour le moins vague de sa mission de «service public». Le Conseil fédéral semble moins sensible à cet aspect-là de la redistribution des cartes, manifestement plus intéressé à ouvrir les vannes aux promoteurs privés qu'à donner la garantie à la SSR qu'elle ne deviendra pas, à plus ou moins long terme, dans le nouveau rapport des forces, «la voix de son maître».

Il reste que la nouvelle donne des ondes est fixée pour plusieurs années et que finalement les auditeurs auront le dernier mot.

PS. Toute la presse suisse a relevé que le grand perdant de cette première distribution de concessions était l'éditeur de «La Suisse». Et si J.-Cl. Nicole trouvait sa revanche dans quelques jours avec Tel-Sat?

## EN BREF

Combien de spectateurs non zurichois du spectacle «Aïda», monumentalement présenté au Vélodrome couvert d'Oerlikon, ont trouvé déplacées les recommandations de vote émises dans une circulaire jointe au programme et diffusées par haut-parleur après l'entracte? Un faux pas, diront certains; mais les édiles zurichois, forts de leur majorité bourgeoise absolue, ne veulent pas manquer une occasion de manifester leur volonté et d'inciter le bon peuple à les soutenir lors d'un prochain scrutin relatif à l'opéra zurichois. Dommage, parce que le spectacle valait le déplacement.